|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

 **CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME**

**40ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

**24 janvier au 04 février 2022**

**Examen du rapport du Zimbabwe**

**Déclaration de la délégation togolaise**

 *Genève, le 26 janvier 2022*

 *(9h 00- 12h 30)*

**Monsieur le Président,**

La délégation togolaise souhaite la cordiale bienvenue à la délégation zimbabwéenne à cet Examen Périodique Universel et prend bonne note des informations complémentaires fournies au Conseil.

Le Togo salue les efforts entrepris par le Zimbabwe notamment pour mettre en œuvre le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Tout en encourageant les autorités du Zimbabwe à poursuivre dans la dynamique des progrès accomplis dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l’homme, le Togo souhaite faire les recommandations suivantes :

1. La création d’une institution nationale des droits de l’homme, dont les attributions, mécanismes et moyens de fonctionnement soient de nature à garantir son indépendance et son efficacité ;
2. L’adhésion au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

La délégation togolaise souhaite plein succès au Zimbabwe dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent Examen.

**Je vous remercie**